

Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles

Académie de Lille

Session 2023

RAPPORT DE JURY

Sommaire

1. Introduction	2
2. Première épreuve d'admissibilité : Français.....	3
3. Deuxième épreuve d'admissibilité : Mathématiques	6
4. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Sciences et technologie	8
5. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Histoire et géographie	10
6. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Arts.....	13
7. Première épreuve d'admission : Leçon de français.....	16
8. Première épreuve d'admission : Leçon de mathématiques.....	19
9. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – EPS.....	22
10. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – Motivation et aptitude.....	24
11. Troisième épreuve d'admission facultative : Langues vivantes.....	26
12. Rédacteurs et remerciements	29

Le terme « candidat » est utilisé dans ce rapport de jury pour une facilité de lecture. Il est cependant précisé ici que 88,1% des candidats admis sont bien... des candidates (session 2022 : 88,8%).

1. Introduction

Le concours 2023 de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) constituait la deuxième session sous cette forme. Ses modalités sont fixées par l'arrêté du 25 janvier 2021¹, dont les candidats doivent absolument prendre connaissance. Le jury s'étonne, cette année encore, de la méconnaissance flagrante qu'ont quelques postulants des règles du concours, par exemple en ce qui concerne les conditions de recevabilité de leur inscription.

Les futurs candidats trouveront de nombreuses réponses à leurs interrogations sur le site : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Sujets des épreuves d'admissibilité 2023 (sujets nationaux, groupement n°1) :

[Français](#) [Mathématiques](#) [Application](#)

Les sujets des épreuves d'admission 2023 (sujets académiques) sont mis à disposition [ici](#).

Sur les 4704 candidats inscrits dans l'académie de Lille, 2196 (soit 46.7 %) se sont présentés aux épreuves écrites d'admissibilité (2022 : 3775 inscrits, 1729 présents, soit 45,8%).

1087 candidats ont été déclarés admissibles.

- Concours externe public : 912 admissibles pour 520 postes, 520 admis (+ 38 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 11,47
- Deuxième concours interne : 22 admissibles pour 10 postes, 10 admis (+ 3 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 13,69
- Troisième concours public : 33 admissibles pour 15 postes, 15 admis (+ 5 en liste complémentaire)
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 13,67
- Concours externe privé : 120 admissibles pour 69 postes, 69 admis (+ 9 en liste complémentaire).
Moyenne sur 20 du dernier admis de la liste principale : 11,19

NOTES DES PRESENTS / 1087 ADMISSIBLES	Moyenne
Epreuve écrite de français	10,21
Epreuve écrite de mathématiques	12,37
Epreuve écrite d'application	10,43
Epreuve orale de leçon	11,23
Epreuve orale d'entretien	12,06
Epreuve facultative de langues (495 candidats présents)	13,26

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075701>

Sur les 1087 admissibles, 115 ont été éliminés pour au moins une des raisons suivantes :

- Ne remplissaient pas au moins une condition pour participer au concours.
- Ne se sont pas présentés à un oral obligatoire (une absence à l'oral facultatif de langues vivantes n'est pas éliminatoire).
- Ont obtenu la note 0/20 à l'oral de leçon, ou 0/10 à l'oral d'entretien « EPS », ou 0/10 à l'oral d'entretien « motivation et aptitude ».

L'attribution de la note éliminatoire au moment des oraux signifie que le candidat n'a pas été jugé apte, à ce stade, à se voir confier la responsabilité d'élèves. Au regard des échanges avec le candidat, le jury a pu s'interroger sur le respect des valeurs de la République ; sur une attention insuffisante à la sécurité des élèves à tout instant et en toute circonstance ; sur des connaissances didactiques et pédagogiques en deçà du minimum attendu chez un futur stagiaire ; sur une incapacité à travailler en équipe... Dans quelques rares cas, une attitude désinvolte face au jury, un registre de langue particulièrement inadapté, une maîtrise insuffisante de la langue française ont également provoqué cette note éliminatoire.

S'agissant d'un concours et non d'un examen, la note « zéro » à une épreuve orale ne doit pas être comprise comme une absence totale de connaissances (la barre de l'admissibilité n'aurait pas été franchie par le candidat), mais comme un signal fort de remise en cause des connaissances, compétences ou attitudes.

De même, les notes faibles ou élevées délivrées par le jury indiquent que ce dernier a estimé au regard de la prestation lors de l'épreuve orale :

- Pour les notes inférieures ou égales à 5, que le candidat ne semblait pas suffisamment prêt pour que les apprentissages d'élèves lui soient confiés en responsabilité dès la rentrée suivante.
- Pour les notes supérieures à 15, voire proches ou égales à 20, que le candidat méritait immédiatement la confiance de l'institution pour débiter dans ce métier.

Autrement exprimé, une note très élevée ne signifie aucunement que le candidat « sait déjà tout », mais que son potentiel a été repéré lors du concours. Une note faible ou très faible indique que le jury a, au travers des échanges avec la commission, constaté un trop grand écart avec les attendus.

[Retour au sommaire](#)

2. Première épreuve d'admissibilité : Français

L'arrêté du 25 janvier 2021 précise les nouvelles modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs des écoles.

L'épreuve prend appui sur un texte d'environ 400 à 600 mots. Elle comporte trois parties :

- Une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- Une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- Une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.
- L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. La durée est de trois heures et le coefficient de 1.

Le texte proposé aux candidats était extrait d'un roman de Claire Dupont-Monod intitulé « S'adapter »,

publié en 2021. La partie « étude de la langue » était notée sur 6 points (un point de moins que l'an dernier), la partie « lexique et compréhension lexicale sur 4 points et la dernière partie « réflexion et développement » était notée sur 10 points (un point de plus que l'an dernier). L'évaluation de la qualité de la langue était de la responsabilité de chaque commission académique. Dans l'académie de Lille, un malus de 4 points pouvait être attribué en fonction du nombre et de la nature des erreurs relevées.

Le texte a semblé plus facile que celui de l'an dernier, les candidats l'ont majoritairement bien compris dans sa globalité, moins dans ses dimensions plus subtiles (part d'implicite, effets stylistiques). De l'avis général, les candidats semblaient mieux préparés et le niveau des copies était très hétérogène : de très bons candidats qui maîtrisent à la fois la langue et la réflexion, disposent d'une culture générale qui leur permet d'argumenter et d'illustrer leurs propos, mais aussi des candidats qui peinent dans les première et deuxième parties par manque de connaissances sur la langue et qui ne parviennent pas à produire une réponse construite et étayée dans la dernière partie, restant sur des considérations superficielles, se trompant dans les citations de titres ou d'auteurs. Au-delà de cette hétérogénéité, une grande majorité des binômes de correction signale des connaissances insuffisantes en grammaire et en analyse lexicale qui conduisent à des erreurs ou a minima à des imprécisions qui pénalisent les candidats.

Des difficultés à respecter les consignes (et les différents éléments de réponses demandés dans chacune des questions) ont été constatées. Certains candidats comblent ces difficultés en insérant des connaissances qui ne correspondent pas aux questions posées, en espérant glaner quelques points. Quelques copies en langage oralisé ont été déplorées.

La dernière partie a parfois pâti d'un manque de temps. L'absence d'automatisation des connaissances sur la langue conduit trop souvent les candidats à consacrer trop de temps aux deux premières parties au détriment de la dernière.

Partie 1 de l'épreuve : étude de la langue sur 6 points

Cette partie de l'épreuve était composée d'exercices classiques et ne comportant pas de difficultés particulières pour un candidat qui s'y était préparé.

Il s'agissait dans l'exercice 1, d'identifier les temps et modes des verbes soulignés (ils relevaient tous de l'indicatif), dans l'exercice 2, de délimiter des propositions en précisant la manière dont elles étaient reliées. L'exercice 3 avait pour objet une identification de la nature, de la fonction et du référent de deux pronoms (y et dont), l'exercice 4 consistait à réécrire un passage en mettant les sujets au masculin pluriel, et, enfin la dernière question concernait l'identification de la nature et de la fonction de deux adjectifs épithètes ainsi que leur remplacement par une autre expansion du nom.

Hormis quelques très bonnes copies, les correcteurs identifient un défaut général de connaissances précises dans cette partie. L'identification des modes, des temps et surtout la justification de leur emploi restent trop souvent approximatives. La délimitation des propositions liée à l'identification des verbes conjugués a posé des problèmes, la terminologie n'est pas maîtrisée. L'analyse du pronom adverbial « y » a été échouée dans de nombreuses copies, le pronom « dont » semble mieux connu. La réécriture du passage avec sujet au masculin pluriel a été plus facile. Cependant des correcteurs déplorent des erreurs trop fréquentes qui questionnent : « Ils sentaient bonS », « un bébé de la région, qui lui appartenait » transformé en « des bébés de la région qui LEURS appartenaient ». La question 5 a été plutôt correctement réussie.

Partie 2 de l'épreuve : lexique et compréhension lexicale sur 4 points

L'exercice portait sur les adjectifs « inadapté et inachevé ». Il s'agissait d'en analyser la formation et le sens, mais aussi de décrire la manière dont ces adjectifs caractérisaient le discours porté sur l'enfant. La notion de « préfixe privatif » n'est pas connue pour un grand nombre de candidats qui sont cependant en mesure d'expliquer le sens des deux mots en référence à la notion de « contraire ». L'analyse de l'emploi des guillemets et les nuances à apporter dans la caractérisation de l'enfant par

ces deux adjectifs, dont l'un semble avoir davantage l'assentiment de l'auteur, n'a pas été correctement réalisée dans la majorité des copies.

La deuxième question concernait le champ lexical de la mer, mobilisé dans le deuxième paragraphe du texte. Si le lexique de la mer a été, dans l'ensemble, convenablement relevé, son emploi n'a pas toujours été suffisamment commenté : les figures de style ont rarement été identifiées et l'analyse de l'effet rendu par l'utilisation de ce champ lexical a donné lieu à des interprétations erronées.

Partie 3 de l'épreuve : réflexion et développement sur 10 points

Il s'agissait de s'interroger sur les relations que les êtres humains entretiennent avec la norme à la lumière du texte de Clara Dupont-Monod.

Les correcteurs décrivent majoritairement des réflexions organisées avec une introduction, un développement et une conclusion. Cependant beaucoup de candidats rédigent un commentaire composé du texte en oubliant de répondre précisément à la question posée. La référence à l'École et aux pratiques inclusives se retrouve presque sur toutes les copies. Dans l'ensemble, les candidats ont essayé de confronter les rapports positifs/constructifs et les rapports négatifs à la norme en s'appuyant sur des exemples diversifiés. Certains candidats s'appuient sur des références culturelles, les références littéraires sont rares et parfois superficielles ou erronées (titre, nom de l'auteur : « Le bossu de Notre Dame de Victor Hugo »...). Les exemples sont majoritairement issus de la culture populaire (films grand public, dessins animés de Disney, par exemple) au détriment de la culture littéraire et patrimoniale.

Quelques correcteurs signalent des copies comportant des avis personnels, des tournures légères, voire des mises en cause qui interrogent dans un concours de recrutement de futurs fonctionnaires.

Perspectives pour la formation (préparation au concours)

- Les candidats doivent prendre conscience de l'importance de la maîtrise de la langue dans la notation : une maîtrise trop approximative n'est pas acceptable. Nous encourageons les candidats à maîtriser les savoirs attendus en fin de collège et à revoir la terminologie grammaticale. Trop de candidats ne maîtrisent pas eux-mêmes les contenus de programmes de l'école élémentaire.
- Des capacités d'expression sont attendues dans la partie 3, un guidage du lecteur, un raisonnement apparent et correctement construit sont valorisés. La lecture attentive de la question permet d'envisager le plan qui peut être suivi. Cette partie est l'occasion de faire preuve d'une culture générale (littéraire ou autre) qui fera la différence. Nous encourageons les candidats à lire ou relire des textes fondateurs et à élargir leur culture par l'appropriation de savoirs en adéquation avec les responsabilités que l'exercice du métier d'enseignant impose.
- Prendre le temps de relire les questions et de bien se représenter ce qui est demandé.
- Les parties 1 et 2 nécessitent un entraînement ; les sujets de questionnement sont récurrents d'année en année et devraient permettre une anticipation lors de la préparation au concours. A minima, les attendus du CM2 en matière de grammaire, devraient être connus et automatisés.
- La gestion du temps doit être anticipée. La dernière partie, qui repose sur une question de réflexion, demande une construction de la pensée et la structuration d'un plan. Une maîtrise plus automatisée des savoirs grammaticaux et lexicaux fera gagner du temps pour le traitement cet exercice en fin de copie.
- Une attention à la personne qui va lire l'écrit produit (présentation claire, écriture lisible, lignes aérées...) traduit une volonté de communiquer positivement avec le lecteur.

[Retour au sommaire](#)

3. Deuxième épreuve d'admissibilité : Mathématiques

L'épreuve prend appui sur six exercices indépendants.

Le premier exercice propose d'étudier des caractéristiques géométriques (détermination d'un angle, de la longueur totale du parcours) et de calculer la durée du parcours connaissant la vitesse moyenne du groupe d'élèves de la classe. Les thèmes abordés sont ceux de « l'espace et de la géométrie », de « l'organisation et la gestion des données ». L'exercice vise à l'utilisation du théorème de Pythagore, de la réciproque du théorème de Pythagore, puis d'une formule liant deux grandeurs dans une situation de proportionnalité, en particulier le calcul de la distance parcourue en fonction du temps à vitesse constante. Cet exercice a souvent été abordé par les candidats qui ont très fréquemment identifié les connaissances en jeu. Pour autant, les correcteurs ont constaté que de nombreux candidats confondent le théorème de Pythagore et sa réciproque, que les objets géométriques (segment, droite, demi-droite) et les notations s'y rattachant sont peu maîtrisés dans les écrits formalisés. Enfin, comme lors de la session 2022, des erreurs sont relevées quant aux valeurs exactes et valeurs approchées des résultats demandés.

Le second exercice aborde le thème « nombre et calculs », et invite à utiliser les nombres pour comparer, calculer et résoudre un problème de partage d'une somme d'argent entre quatre personnes. Les calculs fractionnaires ou encore le calcul littéral pour la seconde question de l'exercice ont posé des difficultés à des candidats qui ont certes des idées de la manière de résoudre le problème mais les écrits proposés (pour formaliser la pensée mathématique) ont recours à des notations incorrectes : le symbole « = » par exemple est très souvent mal utilisé. A titre d'exemple, nous avons relevé l'usage d'égalité telle que « $5/24 = 55\text{€}$ ». L'énoncé mentionnait les personnes sous la forme de lettres majuscules et les montants attribués à ces personnes sous la forme de lettres minuscules. Des correcteurs ont noté un usage parfois aléatoire de ces notations dans les copies évaluées. La mise en équation du problème pour la seconde question de l'exercice est tantôt bien réussie tantôt absente des propositions de candidats.

Le troisième exercice met en jeu le thème de « l'algorithmique et de la programmation » et celui de « l'espace et de la géométrie ». Il propose de réaliser des constructions géométriques sous l'angle de l'algorithmique et de la programmation et mobilise des connaissances sur des propriétés géométriques des polygones réguliers. Cet exercice est celui qui a été le moins traité et quand il a été traité par les candidats, le moins bien réussi. En effet, les candidats ne semblent pas assez bien préparés sur le thème de l'algorithmique et de la programmation. Quand les questions sont abordées, l'utilisation des instructions du logiciel Scratch pose souci. La figure attendue à la deuxième question est rarement tracée avec précision. La question portant sur la compréhension ou la modification des programmes a été assez peu réussie.

Quelques candidats ont par ailleurs confondu hexagone et octogone, sans en donner le nom mais en parlant de « de huit côtés ».

Le quatrième exercice prend appui sur une situation tirée d'un projet d'aménagement du jardin d'une école. Il vise à mobiliser des connaissances relevant des thèmes « nombres et calculs », de « l'organisation et de la gestion de données » et du thème « grandeurs et mesures ». Les attendus sont d'utiliser les notions de géométrie plane pour démontrer, de calculer avec des grandeurs mesurables, d'exprimer les résultats (pour l'aire, pour les contenances, pour les volumes) dans des unités adaptées et de résoudre un problème utilisant la proportionnalité. Le thème des grandeurs et mesures est aussi envisagé avec l'utilisation de l'échelle d'un plan. Les candidats doivent mobiliser des compétences comme utiliser la racine carrée pour résoudre des problèmes ; résoudre des problèmes utilisant la proportionnalité (pourcentages, échelles, [...]). Les correcteurs observent des tentatives pour mener les calculs. Le pourcentage indiqué à la question 2 (55 % de la masse totale) de la partie B a été toutefois

source de nombreuses erreurs. Nous relevons également des confusions entre rayon et diamètre pour les calculs des aires.

Le cinquième exercice prend appui sur une situation tirée d'une situation d'enseignement, l'élaboration d'une frise historique avec les élèves recouvrant trois murs d'une salle de classe. Il vise à tester des connaissances relevant des thèmes « nombres et calculs » et « grandeurs et mesures », notamment de travailler sur les unités de mesure de longueur et de mobiliser des connaissances sur les conversions d'unité. Les candidats sont amenés à saisir des données dans un tableur. Les correcteurs constatent dans leur ensemble que la maîtrise des formules d'un tableur n'est pas suffisante.

Le sixième et dernier exercice aborde le thème de « l'organisation et gestion de données », et plus spécifiquement la compréhension et l'utilisation de notions élémentaires de probabilités et de calcul des probabilités dans des cas simples et l'expression de probabilités sous diverses formes (décimale, fractionnaire, pourcentage). Il prend appui sur l'étude d'une situation probabiliste définie à partir d'une enquête auprès des familles de l'école afin de connaître le nombre d'élèves qui pratiquent un instrument de musique. L'exercice est plutôt bien traité. Cependant quelques candidats trouvent des probabilités strictement supérieures à 1 ; d'autres n'indiquent pas ou ne parviennent pas à écrire les fractions sous une forme irréductible. Enfin, des candidats écrivent leurs réponses sans rédiger la moindre phrase explicitant la démarche calculatoire.

Recommandations :

Comme lors de la session 2022,

- Nous invitons les candidats à lire avec attention les questions posées et à s'efforcer d'y répondre en accordant une vigilance particulière sur l'unité utilisée, sur les valeurs - arrondies ou approchées - ou encore la valeur exacte. Lors de l'application de théorème ou de formule, les candidats sont invités à vérifier les hypothèses de mise en œuvre. Cela permettrait d'éviter par exemple l'application du théorème de Thalès sans que les droites ne soient parallèles.
- Nous attirons l'attention des candidats sur le besoin d'étudier la vraisemblance de leurs résultats.
- Il convient aux futurs candidats de porter une attention plus importante à la préparation relevant du thème « algorithmique et programmation », afin qu'ils puissent comprendre les extraits de code proposés et les amender, si besoin.
- La maîtrise d'un tableur (en ayant recours également à des saisies en situation réelle face à un ordinateur) devrait être renforcée. Il conviendrait en effet de s'exercer avec un tableur, en connaître quelques usages pour les niveaux d'enseignement attendus. Nous encourageons les candidats à maîtriser davantage les outils numériques pour enseigner les mathématiques.

[Retour au sommaire](#)

4. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Sciences et technologie

L'épreuve de sciences et technologie a été choisie par 45,7 % des candidats présents le troisième jour des épreuves écrites (45,6% en 2022).

Elle a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente, et consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle comporte par ailleurs des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Le sujet proposé cette année est intitulé « La chasse au moustique ». Il porte sur la connaissance de cet insecte, sur la problématique du moustique tigre en tant que vecteur de maladies et sur les moyens de lutte contre le moustique tigre.

Maîtrise de la langue

Des points positifs :

- La maîtrise d'un lexique spécifique et précis a été appréciée par le jury. Cette qualité concerne toutefois un nombre limité de copies.

Des points négatifs :

- Un grand nombre de copies se caractérisent par une grande fragilité en maîtrise de la langue. Elles comportent de nombreuses erreurs d'orthographe lexicale (« *pates* » pour *patte*, « *dioxyde* » au lieu de *dioxyde*, oubli ou présence injustifiées d'un redoublement des consonnes, etc.) et grammaticale (accords genre/nombre, infinitif/participe passé, etc.) La relecture de la copie en fin d'épreuve est réellement indispensable.
- Des tournures de phrases sont parfois très familières, voire incompréhensibles. Certains candidats n'utilisent pas à bon escient les marques de ponctuation. La longueur de certaines phrases n'a pas toujours permis de comprendre ce que le candidat voulait exprimer. En ce qui concerne la maîtrise de la langue, un quart des copies subit cette année une pénalisation comprise entre - 0,25 et - 2 points.

Qualité, clarté de la rédaction

Des points positifs :

- Les meilleures copies sont souvent celles où la qualité de l'expression se traduit par un propos construit, fluide et clair. La concision et la précision des réponses sont également appréciées.
- Lorsque le questionnement s'y prête, la mise en forme des réponses sous forme de tableau permet d'obtenir un écrit clair, concis et structuré.

Des points négatifs :

- Certains candidats s'expriment à l'écrit comme ils le feraient à l'oral. Les écrits produits en « langage parlé » ne répondent pas alors aux exigences minimales attendues chez de futurs enseignants. Les schémas produits par certains candidats manquent souvent de rigueur.

Utilisation des documents

Des points positifs :

- Les candidats qui ont répondu précisément aux questions en prenant appui sur les documents proposés ont souvent produit de bonnes copies ou limité l'impact négatif d'un manque de connaissances scientifiques.

Des points négatifs :

- La lecture parfois trop rapide du sujet a amené des candidats à ne pas utiliser l'intégralité des informations disponibles pour mobiliser de manière pertinente les concepts scientifiques en jeu. Par ailleurs, les réponses à certaines questions ont pu être incomplètes en raison de l'oubli par les candidats d'indications complémentaires aux questions (exemple : éléments constitutifs d'un schéma...).

Connaissance des programmes

Des points positifs :

- Les candidats qui manifestent une bonne connaissance des programmes rédigent des réponses concises et le vocabulaire scientifique utilisé renvoie alors précisément aux concepts en jeu. Ces candidats produisent notamment des schémas complets et bien annotés. Par ailleurs, la formulation des questions donne peu l'occasion de faire des références explicites aux programmes.

Des points négatifs :

- Le manque de maîtrise des contenus des programmes se traduit le plus souvent par l'emploi d'un vocabulaire scientifique imprécis, voire erroné. Dans ce cas, il n'est pas rare que plusieurs concepts soient évoqués dans la même réponse. Des lacunes sont plus particulièrement relevées concernant la connaissance des attributs des insectes, de la notion de masse volumique ou de l'équilibration d'une réaction chimique.

Connaissance des processus didactiques

Des points positifs :

- Les étapes de la démarche d'investigation sont souvent citées

Des points négatifs :

- Les candidats sont souvent en difficulté pour analyser les productions des élèves afin d'identifier ce qui fait obstacle aux apprentissages ou ce qui témoigne d'une évolution dans les représentations des élèves. Par ailleurs, certains candidats ne maîtrisent pas les points de vigilance relatifs à la mise en œuvre d'un protocole expérimental (reproductibilité, variation d'un seul paramètre, expérience témoin, ...). En cas d'incertitude quant à l'interprétation des résultats d'une expérience réalisée en classe, beaucoup de candidats s'en remettent encore à la validation par le maître.

Mise en œuvre des particularités de l'enseignement des sciences et de la technologie

Des points positifs :

- La plupart des candidats évoquent la démarche d'investigation. Pour les candidats les plus performants, cette démarche est illustrée de manière pertinente avec des propositions adaptées...

Des points négatifs :

- Pour d'autres, la démarche d'investigation n'est pas identifiée en tant que telle quand elle est présentée dans les documents du sujet. La démarche technologique apparaît par ailleurs globalement moins maîtrisée. De nombreux candidats n'ont pas su expliquer la différence entre « corrélation » et « causalité ».
- Sur le plan éthique, les candidats veilleront à ne pas faire de propositions contraires au principe du respect de la vie.

Pour conclure

Même si une grande hétérogénéité des copies est à nouveau constatée, beaucoup de candidats ont manifesté cette année quelques lacunes en ce qui concerne les connaissances scientifiques à mobiliser à partir du sujet. Les parties pédagogiques, quand elles engageaient une analyse des productions des élèves sont globalement mieux maîtrisées. La densité du sujet doit par ailleurs amener les candidats à exercer une vigilance concernant l'appropriation et l'analyse des documents. La connaissance de la démarche d'investigation, ainsi que la capacité à la traduire dans des propositions de séances réalistes dans la classe en illustrant chacune des étapes constituent toujours un levier de réussite important.

[Retour au sommaire](#)

5. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Histoire et géographie

L'épreuve d'histoire et géographie a été choisie par 37,2 % des candidats présents le troisième jour des épreuves écrites (36,2% en 2022). Pour cette session, de nouveau, le sujet ne comportait pas la composante « EMC ».

Histoire (7 points)

Cette composante concernait le thème « L'âge industriel en France » du programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3)².

L'extrait de programme fourni dans le dossier documentaire permettait au candidat d'inscrire le sujet d'étude « Le travail à la mine, à l'atelier, à l'usine, au grand magasin » dans le projet du thème 2 du programme d'histoire de CM2.

Le dossier documentaire constitué de quatre documents invitait aussi le candidat à jouer des complémentarités avec l'autre sujet d'étude que le programme demande de choisir, ce qui pouvait constituer un élément de valorisation.

La question imposant le choix d'« un ou deux documents – ou extrait(s) de document – du dossier documentaire », ce sont seulement le monde de l'atelier ou/et de l'usine qui sont concernés.

La prise en compte du cadrage du commentaire du programme : entrées concrètes, nouveaux modes et lieux de production, industrialisation comme processus touchant tous les secteurs de la production et entraînant de profonds changements... s'imposait elle-aussi.

L'hypothèse de retenir deux documents visait une association des documents 10 et 11 ou 11 et 12[a] ou encore 12[a] et 12[b]. Celle de retenir des extraits de document visait surtout le document 11 et éventuellement aussi le document 12 en n'y retenant que le document 12[a] ou 12[b].

La question 3 : « Indiquez et justifiez votre choix [de document(s)], puis détaillez l'exploitation pédagogique que vous en ferez » était quant à elle très ouverte.

Le jury a eu à apprécier le réalisme, la pertinence, la cohérence, la précision et la finesse de la réponse (proposition) du candidat.

La richesse des points communs mais aussi des différences entre le document 12[a] ou 12[b] pouvait justifier de faire le choix de ces documents pour traiter du monde de l'usine du second XIXe siècle. La comparaison des documents 12[a] et 10 apprenait beaucoup sur la part des femmes dans la production et sur l'importance partout croissante des machines mues par des sources d'énergie différentes (y compris dans le document 10 car, comme l'écrit Manuela Martini dans le 11, « la diffusion rapide de la machine à coudre, une innovation technologique majeure qui se propage dans les années 1880, change les conditions de travail des femmes »)...

² Bulletin officiel de l'éducation nationale, n° 31, 30 juillet 2020

Les membres du jury ont estimé que la plupart des candidats avaient une bonne analyse du ou des documents retenus pour leur exploitation. Toutefois, cette capacité à catégoriser les documents n'est pas partagée, loin s'en faut, par l'ensemble des candidats. Il est important de noter qu'il n'est pas attendu une description linéaire du document mais bien une analyse et une organisation de celui-ci. Ce manque d'analyse et la paraphrase sont également déplorés.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'important est que le candidat veille à proposer une liste des objectifs d'apprentissage et de compétences travaillées qui soit plausible, mesurée, adaptée à l'âge des élèves, à la durée de la séance, au thème de celle-ci. Il s'agit pour les candidats non de faire preuve d'une longue expérience qu'ils n'ont pas, mais de témoigner de bon sens et de cohérence.

Par ailleurs, dans les bonnes copies, le vocabulaire est adapté et l'exploitation du document (ou des documents) est cohérente. Le rôle de l'enseignant est précisé, celui des élèves également. Une différenciation pédagogique et une trace écrite adaptée aux élèves, voire une évaluation sont présentées.

Un certain nombre de candidats ont montré de bonnes connaissances de la thématique proposée et ont su s'appuyer sur le(s) document(s) mais aussi sur des sites historiques de la région.

Les quelques copies témoignant de qualités rédactionnelles et mettant en lumière une capacité d'analyse et de réflexion, enrichie de références personnelles permettant d'asseoir leur discours et de proposer des raisonnements solides et porteurs de sens ont été valorisées. En revanche, les copies comportant des erreurs orthographiques ou syntaxiques grossières, parfois à la limite d'un langage familier ont été sanctionnées.

Géographie (13 points)

Remarques d'ordre général :

Cette année, le thème proposé aux candidats pour cette épreuve écrite est celui de « se déplacer » et plus spécifiquement « se déplacer au quotidien en France », qui s'inclut dans la notion générale « d'Habiter » (traitée en cycle 3).

En effet, « Habiter ne se réduit pas à résider, avoir son domicile quelque part », c'est aussi avoir l'usage d'un lieu et y accomplir des actes au quotidien...comme le travail, les achats, les loisirs et notamment le parcourir.

Il est indispensable de faire comprendre aux élèves les problématiques liées à l'usage des transports, consommateurs d'énergies fossiles et donc polluantes. Un développement durable est impératif.

Globalement, le sujet proposé était accessible d'autant que l'étude précise des divers documents, plans, cartes, extraits de texte proposés aidait grandement à son traitement ainsi que les questions posées qui guidaient le candidat dans sa rédaction. Malgré cela,

Le jury regrette :

Sur la forme :

- Beaucoup de candidats n'ont pas réalisé de propos introductifs, pourtant importants pour situer cette thématique dans les programmes ainsi que dans la perspective de la séquence à construire et de la séance à détailler.
- Il est à également à déplorer, pour un concours de recrutement de professeurs des écoles, des copies remplies d'erreurs orthographiques, d'accents oubliés mais aussi des copies quasi sous forme de « brouillons ». De même, certains utilisent des tournures syntaxiques maladroites qui rendent quelques copies difficilement compréhensibles.
- Quelques copies laissent transparaître des propos engagés sur l'écologie, le rôle de la femme dans la société. Même si des convictions sont espérées des candidats, inutile de les véhiculer

via des propos parfois militants, amenant même parfois des passages hors sujet. De la mesure est attendue !

Sur le fond :

- Pour une majorité de candidats, les notions clés n'ont pas été cernées précisément. Des définitions qui permettraient de poser le cadre de ce sujet manquent. Elles auraient permis de bien cerner qu'il s'agissait de mobilités quotidiennes et non de mobilité en général. Est-ce un manque d'attention, de méthode, de connaissances ?
- De manière générale, des copies sont souvent lacunaires au niveau des connaissances en jeu.
- Malheureusement, beaucoup de candidats n'exploitent pas assez en détail le corpus proposé, notamment dans la conception des séances même si ces dernières sont globalement bien construites (avec les différentes phases d'une séance d'apprentissage).
- Le rôle du maître et des élèves est peu expliqué dans les séances construites. Il existe peu de références à la différenciation pédagogique. De même l'évaluation est souvent proposée sous le versant exclusivement sommatif, ce qui est regrettable.
- Trop peu de candidats ont questionné l'objectivité (la source) des documents avec les élèves.
- Très souvent, les problématiques soulevées par les documents ne sont pas bien ciblées ou incomplètes, les candidats n'ont pas suffisamment insisté sur la notion de « déplacement quotidien », le lien avec la thématique « habiter » n'a été que très peu mis en lumière.

Le jury a, par contre, apprécié :

Sur la forme :

- Des copies bien écrites (tant dans la qualité graphique qu'orthographique facilitant leur lecture) et bien présentées avec des parties bien distinctes en faisant apparaître des propos introductifs.
- Des copies au travers desquelles transparaissent une réelle réflexion et une méthodologie.
- Une organisation claire et pensée des rédactions. Un faible nombre de pages n'est pas rédhibitoire si le fond est présent.
- Les candidats qui proposent des séances bien construites avec les mots clés faisant référence à la démarche d'apprentissage.

Sur le fond :

- Des propositions de séquences et de séances souvent intéressantes même si parfois elles ne se réduisent pas aux déplacements quotidiens.
- Des candidats qui ont su identifier les difficultés spécifiques liées à certains documents du recueil, en proposer des adaptations, différencier les entrées, les activités, en proposer d'autres complémentaires, en bref qui font preuve d'analyse et d'anticipation pour leur exploitation en classe, démontrant déjà des réflexes d'enseignants.
- Des activités intéressantes et judicieuses ont été proposées, par exemple : faire réaliser la boucle de déplacement pour chaque élève pour une meilleure prise de conscience « moyens de transport et déplacements au quotidien ».
- Des candidats qui se projettent dans leur futur métier en proposant des actions citoyennes au sein des écoles pour favoriser les mobilités douces.
- La perception d'une distinction entre monde rural/ monde urbain en terme de déplacements quotidiens, les contraintes et les facilités de chacun selon son secteur de résidence.
- La réflexion portée sur l'écologie et le développement durable spécifiquement ici pour les déplacements. Beaucoup de candidats y sont sensibles.

Pour conclure, le message à faire passer aux candidats futurs est celui de proposer un écrit, clair, bien rédigé et laissant apparaître une réelle réflexion et une méthode (un plan comprenant une

introduction). Qu'ils s'attardent à la bonne compréhension du sujet (lecture approfondie) et à en cerner les contours pour éviter les hors-sujet (toujours définir les notions proposées). Enfin, qu'ils se projettent dans leur futur métier dans la réalisation de leur séquence et dans la séance détaillée en anticipant les écueils à l'introduction d'une notion nouvelle (compréhension de tous et donc adaptation, s'en assurer au travers des divers modes d'évaluation et envisager les formes de travail en fonction des objectifs).

[Retour au sommaire](#)

6. Troisième épreuve d'admissibilité : Application – Arts

L'épreuve d'arts a été choisie par 17,2 % des candidats présents le troisième jour des épreuves écrites (17.8% en 2022). Pour cette session, le sujet ne comportait pas la composante « éducation musicale ».

S'approprier et problématiser le sujet au regard de l'entrée du programme proposée	
<p>S'approprier les termes du sujet (Capacité à le présenter, à le contextualiser et le reformuler en lien avec l'entrée du programme ciblée).</p> <p>Exploiter des éléments du corpus proposé pour servir la problématisation et l'argumentation.</p> <p>Énoncer les objectifs de travail en lien avec la consigne du sujet.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Observations issues des corrections</i></p> <p>Dans beaucoup de copies, il s'agit uniquement d'une liste de points positifs et de points négatifs sans réelles propositions d'amélioration.</p> <p>Beaucoup de candidats passent énormément de temps à présenter et à expliquer les documents du corpus proposé sans par la suite les intégrer dans leur développement et leur argumentation.</p> <p>Les candidats ne problématisent pas.</p> <p>Beaucoup de candidats ont fait une confusion entre « critique de support de séance » et « critique de fiche de séance » pour la composante Histoire des arts.</p> <p>Certaines copies ne présentent ni introduction, ni conclusion. Pour l'introduction, on trouve souvent uniquement la présentation des documents et la présentation de la consigne donnée dans le sujet.</p> <p>Le domaine traité apparaît parfois accessoire par rapport à la critique de la forme de la fiche de préparation. On y retrouve les éléments constituant transférables à toute fiche de préparation et les enjeux des arts sont négligés.</p> <p>Les meilleures copies ont une introduction et une conclusion, elles présentent leur plan et structurent leur réponse en plusieurs paragraphes : points positifs de la séance d'une part, point d'amélioration d'autre part.</p>

Concevoir et/ou analyser une situation d'enseignement / apprentissage en mobilisant des connaissances / compétences pédagogiques et didactiques	
<p>Situer et caractériser la situation d'enseignement /apprentissage induite par le sujet.</p> <p>Placer la séance au sein d'une progressivité des apprentissages dans un ou plusieurs domaines.</p> <p>Concevoir une mise en œuvre opérationnelle réaliste (activités concrètes et adaptées, anticipation des obstacles et étayages...).</p>	<p style="text-align: center;"><i>Observations issues des corrections</i></p> <p>Peu de candidats proposent d'autres pistes pédagogiques. Les critiques sont d'ordre de pédagogie générale ; peu de réflexion par rapport à la démarche de création et à ce qui relève des domaines artistiques.</p> <p>Trop peu de copies mentionne la place et le rôle du PE / de l'élève.</p> <p>On mentionne très peu la différenciation pédagogique et l'évaluation.</p> <p>Très peu de connaissances artistiques apparaissent dans les copies (autres œuvres, artistes ...).</p> <p>Un certain nombre de copies s'attache plus à la critique de la forme de la préparation qu'à l'analyse de son contenu.</p> <p>On est parfois davantage sur une redite de surface des éléments plutôt que sur une analyse de ces éléments</p>
Mobiliser une culture pour construire l'argumentation	
<p>Mobiliser des connaissances liées au programme du concours et aux textes institutionnels.</p> <p>Témoigner d'une curiosité et d'une sensibilité relatives aux enseignements artistiques.</p>	<p style="text-align: center;"><i>Observations issues des corrections</i></p> <p>Un manque d'ouverture sur des propositions et références culturelles autres que celles du corpus d'œuvres du sujet. Les prolongements interdisciplinaires sont rares également. Le PEAC est parfois évoqué mais il serait intéressant de proposer des pistes d'exploitations dans les domaines de la musique ou de la littérature...</p> <p>Très peu de références didactiques et/ou pédagogiques autres que celles proposées dans les documents.</p> <p>Le Boléro, œuvre du programme du concours ne semble pas connue des candidats.</p> <p>Très peu de références et d'analyse des œuvres. Les quelques analyses d'œuvres comportent parfois des confusions importantes.</p> <p>Les meilleures copies témoignent d'une culture générale. Substitution de l'histoire des arts par Histoire de l'art.</p> <p>Difficulté à donner les termes exacts de certains acronymes : PEAC —> Plan...</p>

Maîtriser l'écrit et sa mise en forme pour servir une démonstration

Maîtriser l'écrit et sa mise en forme pour servir une démonstration	
<p>Structurer l'écrit pour servir la démonstration : savoir justifier et argumenter ses choix.</p> <p>Mobiliser un vocabulaire et une syntaxe corrects.</p>	<p><i>Observations issues des corrections</i></p> <p>Certaines copies sont illisibles du point de vue de la syntaxe. Encore beaucoup de fautes d'orthographe relevées dans les copies (a/à, problèmes d'accords dans le GN et accords sujet-verbales, erreurs de conjugaison...).</p> <p>Invention de mots également. Exemple *<i>Cependant</i>.</p> <p>Difficulté pour rédiger des propos cohérents.</p> <p>Beaucoup de copies sans structuration du propos : ni introduction, ni conclusion, pas de plan annoncé.</p> <p>Des copies insèrent des tableaux dans leur développement ce qui ne semble pas vraiment conforme aux attendus. (Dans le cas d'une préparation de séance, cela pourrait néanmoins se justifier).</p> <p>Dans quelques copies, on relève un manque de rédaction, les idées sont notées sous forme de liste, de fait la réflexion n'est pas aboutie.</p> <p>Certaines copies sont aussi illisibles au niveau de la graphie.</p> <p>Les copies qui présentent une bonne articulation dans l'enchaînement des propos à l'aide de connecteurs logiques sont une plus-value pour la compréhension.</p>

Autres remarques :

Les copies qui sortent du lot, de manière positive, sont celles dans lesquelles le candidat montre un réel intérêt pour les arts et qui font des propositions à la fois pertinentes et originales (exemple : cite d'autres œuvres et justifie son choix).

Les copies valorisées sont celles qui :

- Mentionnent le PEAC et le parcours citoyen (culture humaniste).
- Font référence à d'autres références culturelles.
- Relèvent les compétences travaillées.
- Interrogent la gestion de classe : pas seulement un travail individuel mais en binôme, en groupes...
- Qui structurent leurs propos, en argumentant et en étayant ces derniers à l'aide de leur connaissance des enjeux, de la didactique et de la pédagogie.

Pour une bonne part des candidats, la personne qui a fait la séance ne peut être qu'une femme (l'enseignante) alors que d'autres proposent : l'enseignant(e).

Il serait intéressant de demander un signe (tirer un trait ou autre) pour marquer la fin de la première partie traitée.

[Retour au sommaire](#)

7. Première épreuve d'admission : Leçon de français

L'épreuve de leçon a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats. La leçon n'est donc pas une restitution de connaissances disciplinaires, mais bien une épreuve pratique visant à mesurer la projection dans le cœur de métier du professeur des écoles. Elle porte sur un sujet fourni par le jury dans un champ disciplinaire mentionné, pour un niveau scolaire donné, à une période de l'année précisée (*exemple : Lecture, CP, période 3*). En appui sur l'exploitation du dossier proposé et ses connaissances sur le sujet, il est attendu que le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement et expose, face au jury, le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques, justifiés par sa réflexion didactique. Il s'agit d'un exposé et non de la simulation d'une situation de classe.

- L'épreuve de leçon de français dure trente minutes et se déroule en deux temps : Exposé du candidat (10 à 15 minutes) à partir du dossier de quatre pages fourni pour l'épreuve.
- Entretien avec le jury (pour la durée restante impartie à cette première partie).

Pour cette deuxième session depuis la mise en place de la nouvelle formule, le jury a pu constater que les candidats étaient globalement mieux préparés aux attentes et exigences de l'épreuve, particulièrement d'un point de vue formel.

Caractéristiques des dossiers :

Les dossiers sont constitués de trois à quatre documents de nature variée en lien avec le sujet. Pour le français, le choix a été opéré de proposer d'abord des documents institutionnels et/ou théoriques puis des ressources pédagogiques (pages de manuels, outils d'enseignants, productions d'élèves...) de manière à mettre les candidats dans les mêmes conditions que lorsqu'ils seront en exercice. Conformément à l'arrêté du 25 janvier 2021, le sous-domaine disciplinaire, le niveau de classe et la période sont précisés dans la consigne. La prise en compte de la diversité des élèves y est également demandée.

Communication :

Le registre de la communication verbale et non verbale des candidats est la plupart du temps adapté au concours et certains candidats font preuve d'une réelle aisance dans leur relation avec le jury. En revanche, des tics de langage trop fréquents desservent les candidats (*exemples : « du coup », « ouais », « euh », « ben », « de base », « genre » ...*). La qualité de l'expression de quelques candidats a par ailleurs amené les commissions à les écarter, le niveau de langue apparaissant incompatible avec les exigences du métier.

Exposé :

Les candidats utilisent rarement les quinze minutes. En moyenne, les exposés durent entre dix et douze minutes. Une présentation déployée en cinq à sept minutes présage souvent des connaissances fragiles, voire erronées et ceci se confirme lors de la phase d'entretien.

Les exposés sont généralement construits, structurés et les candidats ont pris soin d'organiser leur propos. Il est à noter qu'une lecture de la préparation avec des difficultés à se détacher de ses notes rend la communication avec le jury plus laborieuse et nuit à l'intérêt du propos. De même, une présentation formatée avec un schéma de séance stéréotypé strictement identique pour chacune des leçons, mathématiques et français, quel que soit le niveau de classe n'est pas toujours un choix pertinent.

Le plus souvent, l'exposé démarre par une présentation des documents du corpus ; une grande partie des candidats dépasse toutefois rarement la paraphrase pour aller davantage vers une analyse servant de point d'appui à la séance. Certains documents, notamment les plus résistants sont uniquement cités, puis occultés. Quelques candidats, à la marge, s'écartent même sciemment du corpus et proposent une séance, sans lien avec le sujet.

La séance présentée est généralement insérée dans une séquence. Beaucoup de candidats s'appuient sur un canevas de séance d'apprentissage en citant les différentes phases, sans pour autant en mesurer ce qui s'y joue réellement. La compétence et l'objectif nécessitent parfois d'être clarifiés lors de l'entretien. L'objectif d'apprentissage de la séance à cibler, lorsque celui-ci n'apparaît pas explicitement dans les documents du corpus, peut être source de difficulté pour certains.

Le rôle de l'enseignant est souvent limité à des poncifs. Les gestes professionnels de l'enseignant sont peu maîtrisés. Les enseignants sont alors déclarés « en retrait » en attendant que les élèves apprennent de leurs pairs, ou passent dans les rangs et étayent. Lorsque les gestes professionnels en référence à Dominique Bucheton sont cités, ils ne sont pas toujours incarnés. Des postures transmissives ou magistrales sont régulièrement proposées.

La cohérence de l'organisation pédagogique est la plupart du temps satisfaisante, sauf pour la maternelle où les organisations de classe manquent trop souvent de bon sens, ou se limitent à un terme générique (comme « ateliers » en maternelle) sans que l'ensemble de la gestion de la classe soit évoqué. Le format de travail en groupes est proposé de manière assez récurrente, toutefois les enjeux, avantages et inconvénients de cette modalité ne sont pas questionnés.

Lorsque le sujet comporte des travaux d'élèves, les commissions notent quelques difficultés à analyser les productions afin de proposer des hypothèses sur la nature des procédures ou sur le niveau d'acquisition des habiletés convoquées. Certains candidats se sont toutefois employés à comprendre le cheminement des élèves. Lorsqu'ils ont analysé et hiérarchisé les productions des élèves, cette démarche a garanti la bonne compréhension du sujet et a été un gage de réussite.

Les candidats qui se démarquent sont ceux qui parviennent à présenter une séance en articulant leur proposition à des éléments du corpus, à des connaissances théoriques (didactiques), institutionnelles et culturelles et qui se montrent également en capacité de cerner les enjeux en termes d'apprentissage. Ils font également preuve d'une réelle capacité à se projeter dans la classe, à imaginer la façon dont les élèves vont réagir face à la situation, aux consignes et supports proposés et à adapter les gestes professionnels, en prenant appui sur une réflexion didactique et pédagogique de qualité.

Entretien :

Les candidats se sont souvent montrés ouverts à l'échange et à la controverse professionnelle et ont su témoigner d'une bonne capacité de communication avec le jury. Ils ont engagé une véritable réflexion à partir du questionnement de la commission.

Il importe de préciser que le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à cheminer. Ceci nécessite une posture d'écoute et de réflexion essentielle à l'exercice de la mission d'enseignant.

Les candidats ont compris l'importance de la prise en compte de l'erreur dans les processus d'apprentissage. Ils démontrent leur compréhension quant à la mise en place d'une pédagogie permettant aux élèves de construire leurs savoirs avec parfois quelques confusions entre l'élève actif et l'élève acteur de son apprentissage. À la marge, quelques candidats ne parviennent pas à se

détacher de leur proposition initiale et peinent à entrer réellement en échange avec le jury. Pour la plupart, au-delà du manque de connaissances théoriques, cela s'explique par l'ignorance parfois du minimum à connaître sur la réalité des classes de PS, CP, CM2...

Identification des démarches et /ou des procédures des élèves :

L'absence d'analyse des procédures et des démarches des élèves pénalise les candidats, notamment lors de la présentation des phases de mise en commun ou d'institutionnalisation des savoirs. Seuls les candidats excellents ont véritablement analysé les productions des élèves, ont anticipé leurs procédures pour envisager les réajustements à mener lors de la séance. Il s'agit pourtant d'un levier indispensable pour développer des pistes de mise en œuvre en lien avec la progressivité des apprentissages.

Pertinence des éléments de différenciation proposés :

Les candidats ont compris les enjeux de la différenciation et s'efforcent d'en proposer des éléments de mise en œuvre. Toutefois, cela reste souvent maladroit et peu en adéquation avec la situation proposée. Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées. La différenciation se résume fréquemment à la reformulation de la consigne, un étayage maladroit, du tutorat voire une proposition de simplification de la tâche ne permettant plus à l'élève de construire « activement » la notion. Le recours à l'externalisation de la différenciation par l'APC est encore trop fréquent, et peu adapté. Par ailleurs, la diversité de la classe n'est souvent perçue qu'au travers du prisme de la difficulté scolaire et non sous l'angle de la nécessaire gestion de l'ensemble des profils d'élèves.

Connaissances institutionnelles :

De manière générale, les connaissances relatives aux programmes de l'école élémentaire sont présentes et parfois mises en perspective avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les éléments liés aux spécificités de l'école maternelle, présents dans le programme, les notions à enseigner, les repères de progressivité ou les modalités d'apprentissage sont plus rarement convoqués.

De plus, très peu de candidats se réfèrent spontanément aux contenus des guides nationaux et aux repères annuels de progression. Ces connaissances sont pourtant indispensables à une conception et une mise en œuvre adaptées et efficaces d'une séance d'apprentissage.

Connaissances disciplinaires :

Rares ont été les candidats qui ont su témoigner de connaissances précises relatives aux savoirs disciplinaires notamment en ce qui concerne l'enseignement de la lecture (le code mais aussi la compréhension), l'enseignement du vocabulaire et l'enseignement du langage oral que ce soit à l'école maternelle ou élémentaire.

Les compétences prédictives à l'entrée dans la lecture et l'écriture, évaluées en début de CP sont méconnues. Pourtant, ces dernières représentent des prérequis incontournables pour garantir la réussite des élèves tout au long de leur parcours en élémentaire et au-delà.

Recommandations :

- Connaître les compétences prédictives à la réussite scolaire visées par le programme, les domaines et sous-domaines disciplinaires à enseigner, les démarches préconisées dans les guides ministériels référencés sur Eduscol.

- Connaître et s'être approprié les concepts qui réfèrent à la didactique disciplinaire comme à la didactique professionnelle.
- Maîtriser les spécificités de l'école maternelle, notamment les modalités d'apprentissage en lien avec le développement du jeune enfant.
- Contextualiser la séance dans la séquence de manière à rendre visible la progressivité.
- Identifier finement les différentes postures des élèves au regard des gestes professionnels mis en œuvre par l'enseignant aux différentes étapes de la démarche d'apprentissage.
- Prendre appui sur l'analyse des obstacles des élèves pour proposer des réajustements et faire une proposition de différenciation.
- Veiller à un registre de langue et une qualité d'expression conformes aux attendus du référentiel métier.
- Utiliser un vocabulaire précis et juste, notamment en termes de concepts disciplinaires, didactiques et pédagogiques.

[Retour au sommaire](#)

8. Première épreuve d'admission : Leçon de mathématiques

Cette épreuve a pour ambition d'évaluer les compétences didactiques et pédagogiques des candidats ; la leçon n'est pas une restitution de connaissances disciplinaires mais une épreuve pratique s'appuyant sur les connaissances pédagogiques et didactiques.

A partir du corpus donné, il est attendu que le candidat indique clairement ses objectifs d'enseignement et expose le déroulement de sa séance ainsi que ses choix pédagogiques en intégrant l'activité de l'élève.

Le candidat est évalué sur sa capacité à construire une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et à la justifier ou à la faire évoluer lors de l'entretien.

L'épreuve de mathématique dure trente minutes et se déroule en deux temps :

- Exposé du candidat (10 à 15 minutes) à partir du dossier de quatre pages fourni pour l'épreuve
- Entretien avec le jury (pour la durée restante impartie à cette première partie)

Les deux épreuves de français et de mathématiques se succèdent sans interruption.

Les candidats ont été majoritairement attentifs à répartir le temps de préparation entre les deux parties Français et mathématiques.

Caractéristiques du dossier :

Le corpus est constitué de quatre pages, la première comprenant le sujet ainsi que la liste des documents proposés pour construire la séance.

Ces documents – quatre au maximum - peuvent être des extraits des programmes officiels, des repères annuels de progression ou attendus de fin d'année, des extraits de ressources didactiques ou pédagogiques, des travaux d'élèves ou des extraits de manuels.

Le sujet est présenté sous la forme d'un libellé court précisant le niveau de classe et le cycle d'enseignement, la période, un objectif d'acquisition en maternelle ou un attendu de fin d'année pour l'élémentaire.

Le candidat doit s'appuyer sur le document élève ou sur la ressource pédagogique pour proposer une situation permettant de construire l'apprentissage visé ou de remédier aux difficultés rencontrées dans la situation proposée en justifiant ses choix didactiques et pédagogiques.

Constats :**Communication :**

Les candidats s'expriment la plupart du temps dans le registre de langue attendu, adapté au contexte du concours. Certains candidats montrent une réelle aisance dans la communication fluide et interagissent avec le jury.

D'autres candidats lisent leur exposé ou sont perdus dans leurs notes, ce qui nuit à leur présentation. Quelques-uns ont, un niveau de langue inadapté : des erreurs grammaticales et syntaxiques ou des tics de langage (« du coup », « genre », « de base », « y z'ont »...) incompatibles avec les exigences du métier les ont défavorisés.

Exposé :

En moyenne, la durée des exposés est de 12 à 13 minutes, les candidats gèrent mieux leur temps. Cette deuxième année de mise en place du nouveau concours a permis une préparation formelle à l'exercice. L'investissement des candidats dans la préparation de cet oral est apparu à plusieurs reprises : les exposés répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : description de la situation, identification de la problématique soulevée, proposition d'une ou plusieurs situations d'apprentissages. Cependant, la plupart des candidats décrivent ou paraphrasent les textes.

Les candidats les plus performants évitent la paraphrase et présentent l'intérêt des textes. Ils en ont fait une analyse fine, construite et les ont intégrés à leur séance.

En général, la séance est incluse dans une séquence. La séance elle-même présente des phases extrêmement codifiées et formatées type séance d'enseignement-apprentissage, ce qui n'est pas toujours adapté au sujet proposé. Les candidats peinent à préciser les termes génériques (stratégie, démarche, institutionnalisation...) Les organisations de classe, surtout en maternelle, témoignent d'une méconnaissance de la réalité et du développement de l'enfant.

Les candidats les plus performants ont présenté une séance réfléchie, aboutie, avec une organisation pédagogique pertinente, une analyse hiérarchisée des productions des élèves et un rôle de l'enseignant(e) défini au préalable pour être au plus près des besoins de chacun des élèves.

Cette démarche a garanti une bonne compréhension du sujet et a été un gage de réussite.

Entretien :

Les candidats se sont montrés ouverts à l'échange et à la controverse professionnelle.

Certains ont engagé une véritable réflexion en cheminant avec le jury afin d'ajuster le scénario pédagogique proposé pour l'enrichir et l'étoffer.

Précision : le jury cherche à évaluer la capacité du candidat à cheminer. Ceci nécessite une posture d'écoute et de réflexion essentielle à l'exercice de la mission d'enseignant.

Identification des gestes professionnels :

L'identification des gestes professionnels est la principale difficulté des candidats. Lorsqu'ils sont énoncés, ils sont formatés selon les propositions de D. Bucheton mais ne sont pas vraiment incarnés. Nombreux ont évoqué le « passage dans les rangs pour s'assurer du bon déroulement de l'activité proposée » mais sans observables définis. La définition de ce qu'il faut enseigner reste trop imprécise la plupart du temps. Le traitement de l'erreur a été pris en compte comme une étape de l'apprentissage, nécessaire et source d'enseignement pour tous mais l'analyse de ces dernières est rarement exploitée pour en dégager des procédures.

La définition des groupes d'élèves est souvent qualifiée d'homogène ou hétérogène sans sens établi ni objectifs pour l'enseignant.

Identification des démarches et/ou procédures des élèves :

L'analyse des démarches et procédures des élèves est trop peu présente. Cette absence d'analyse pénalise le candidat qui peine à expliciter les phases de mise en commun et institutionnalisation.

De manière générale, de nombreux candidats ont une méconnaissance de l'école maternelle, tant sur le développement de l'enfant que sur les capacités d'un élève de cycle 1. Ils présentent, de fait, des séances inappropriées.

Les candidats les plus performants ont une bonne connaissance des démarches tant en maternelle qu'en élémentaire. Ils sont capables d'analyser, de faire des hypothèses sur les procédures des élèves, de les hiérarchiser pour anticiper les ajustements à mener lors de la séance. C'est un levier indispensable pour développer des pistes de mise en œuvre en lien avec la progressivité des apprentissages.

Pertinence des éléments de différenciation proposés :

Les candidats ont perçu l'enjeu de la différenciation. Cependant cette question reste complexe et minorée. La différenciation porte principalement sur la quantité de travail (plus ou moins à faire que les autres) sans recourir à un étayage de l'enseignant (plus poussé que la répétition de la consigne) ou est liée à l'utilisation de l'APC.

Les variables didactiques nécessitent d'être mieux maîtrisées afin de pouvoir être judicieusement convoquées et conserver des objectifs ambitieux communs à tous les élèves.

Connaissances institutionnelles :

Globalement, les programmes sont cités et parfois mis en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les guides et documents d'accompagnement sont en revanche méconnus. Peu de candidats font référence aux repères annuels de progression.

Toutes ces connaissances sont cependant indispensables eu égard aux contenus et stratégies d'enseignement à mettre en œuvre.

Connaissances disciplinaires :

Les candidats ont un manque de connaissances didactiques. Les courants didactiques sont cités mais non compris.

Les connaissances sont très insuffisantes sur les notions suivantes : *aspect ordinal du nombre, grandeurs et mesures, fractions et nombres décimaux.*

Conseils

- Exploiter davantage les temps d'observation en classe et cibler davantage l'analyse des gestes professionnels.
- Etudier les programmes, les repères et les guides des 3 cycles que tout enseignant doit utiliser pour préparer sa classe, s'appropriier les ressources institutionnelles.
- Avoir des connaissances relatives au développement de l'enfant.
- Avoir des connaissances sur les enjeux et attendus de l'école maternelle.
- Actualiser les connaissances didactiques.
- Maîtriser les connaissances mathématiques en rapport avec les contenus à enseigner à l'école primaire. Faire le lien entre la didactique des maths et les contenus à enseigner.

[Retour au sommaire](#)

9. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – EPS

Déroulement de l'épreuve : Exposé puis entretien à partir d'un sujet fourni. L'épreuve d'EPS se déroule en première partie de l'oral 2 (durée totale 30 minutes)

Extrait de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours de recrutement des professeurs des écoles concernant l'épreuve d'entretien : « Le candidat dispose de trente minutes de préparation. A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury. Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école. »

Les APSA suivantes ont été concernées :

- Jeux et sports collectifs
- Athlétisme
- Natation
- Jeux d'opposition

Les sujets sont proposés sous la forme d'un libellé court présentant un cycle d'enseignement / un niveau de classe / un objectif d'acquisition pour la maternelle ou un attendu de fin de cycle pour l'élémentaire / un constat (description d'une situation d'enseignement dans laquelle les élèves rencontrent un obstacle dans les apprentissages) / une question :

- Maternelle → Proposer une ou plusieurs situation(s) d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.
- Élémentaire → Après avoir identifié le champ d'apprentissage et l'activité physique concernée, proposer une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté. Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

Constats

Le jury souligne l'implication des candidats dans la préparation de cet oral : les exposés répondent dans leur grande majorité aux attendus de l'épreuve : Description de la situation, identification de la problématique soulevée, proposition d'une ou plusieurs situations d'apprentissages, présentation de l'EPS. De manière générale, l'expression et la communication sont maîtrisées dans les exposés comme dans les entretiens. Le rôle de l'enseignant par rapport à la sécurité est fréquemment mentionné. Toutefois, les différentes commissions déplorent des exposés souvent courts (peu d'exposés dépassent les 10 minutes).

La plupart des candidats utilise un langage clair et adapté à l'épreuve. Le jury a apprécié que des candidats puissent se détacher de leur préparation écrite pour adopter une posture propice à la communication. La présence d'une introduction et d'une conclusion permettent souvent de clarifier

les propos des candidats. Lors de l'exposé, le recours à des schémas détaillés qui soutiennent concrètement les propositions de situations est apprécié par les différents jurys. Il en est de même pour les liens concrets que certains candidats établissent avec les autres domaines disciplinaires.

Dans de nombreux exposés, un cadre d'analyse est exposé pour questionner la situation décrite par le sujet. Toutefois, certaines propositions de situations d'apprentissages peuvent paraître « plaquées » et ne répondant pas à l'analyse qui a été précédemment exposée. Le recours trop systématique à des ressources affectives peut également limiter les propositions destinées à faire évoluer les comportements moteurs des élèves.

La question de l'évaluation est peu spontanément abordée et nécessite de ce fait un questionnement spécifique de la part du jury.

La place de la verbalisation des élèves est assez peu évoquée, les phases d'explicitation sont souvent pensées de manière magistrale (le maître « dit », « explique », « démontre ») et repoussées à la fin de la séance lors du retour au calme alors même que beaucoup de candidat citent le lien fort qui existe entre EPS et langage. En maternelle, la référence à chacun des verbes « agir, s'exprimer, comprendre » mériterait d'être approfondie et contextualisée au sujet proposé.

La part réservée par les candidats aux connaissances liées au développement ou à la psychologie de l'enfant est souvent réduite dans l'exposé. Le questionnement des jurys lors des échanges ne permet pas toujours de faire émerger les connaissances dans ces domaines.

Les annexes fournies avec le sujet sont peu exploitées. Les questions relatives aux conditions d'encadrement ne trouvent pas forcément de réponse de la part des candidats (taux, compétences attendues, statuts des personnels...).

Conseils

Se référer aux programmes et ressources pédagogiques (Eduscol, les attendus de fin d'année, les repères de progressivité, CANOPE...) du domaine disciplinaire de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. Veiller à établir des articulations significatives entre les problèmes posés aux élèves (situation décrite par le sujet), les modalités d'apprentissages proposées, les situations mises en œuvre et les liens vers les autres domaines d'apprentissages notamment le langage. La référence aux guides d'accompagnement en français permettrait de souligner l'importance de la verbalisation dans les situations d'apprentissage proposées (interdisciplinarité).

- Proposer des variables didactiques doit s'envisager en référence à l'ensemble des élèves de la classe (pas uniquement les élèves en difficulté) de manière à permettre à chacun de progresser.
- Connaître et utiliser le vocabulaire spécifique permettant de décrire les situations proposées doit être plus systématique et ce, afin d'analyser les comportements des élèves, d'explicitier les choix de l'enseignant, les gestes professionnels utilisés...
- Proposer des outils de mesure des progrès contribuerait grandement à la logique de progressivité et à donner du sens aux apprentissages.
- Savoir exposer les situations d'enseignement en les contextualisant aux apprentissages attendus mais aussi aux enjeux de citoyenneté (parcours santé, parcours citoyen...) et aux valeurs de la République démontre les capacités du candidat à inscrire les situations proposées dans le cadre d'une progressivité éducative à établir.

[Retour au sommaire](#)

10. Deuxième épreuve d'admission : Entretien – Motivation et aptitude

Entretien de motivation

Concernant la présentation orale de motivation et l'entretien qui s'en est suivi, les candidats ont bien compris la nécessité de mettre leur parcours en cohérence avec les missions liées au métier de professeur des écoles en perspective du référentiel de compétences professionnelles. Le référentiel de compétences du professeur des écoles est souvent cité.

Les modalités de l'épreuve sont connues, l'épreuve a généralement été bien préparée en amont. Les candidats prennent visiblement très au sérieux ces cinq minutes de présentation et les investissent jusqu'au bout.

Les motivations exposées sont davantage objectivées, moins centrées sur le rapport affectif avec le métier (lien affectif avec les enfants, rêves d'enfants...). Les candidats perçoivent plus finement les représentations du métier en distinguant le métier d'enseignant de celui des autres professionnels gravitant autour de l'élève (ATSEM, animateur, AESH...).

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les prestations qui ont fait montre d'une expression honnête et incarnée des motivations et qui ont dépassé la simple restitution chronologique de leur parcours pour proposer une mise en perspective de leur expérience professionnelle et personnelle avec les compétences du PE et les enjeux du système éducatif.

Le jury recommande de :

- Investir le temps de présentation alloué. Effectuer une prestation de moins de cinq minutes lors de cette épreuve peut questionner le jury quant aux motivations réelles.
- Soigner la posture de présentation en se projetant dans un entretien professionnel (niveau de langue, posture physique, regard, tenue).
- Dépasser la simple restitution chronologique du parcours, privilégier la mise en perspective de l'expérience avec le référentiel de compétences du PE et les enjeux de l'école. Eviter les restitutions trop scolaires ne permettant pas au jury de déceler les motivations réelles, rester authentique.
- Conscientiser et objectiver les motivations réelles, les justifier par des arguments pertinents, ne pas se limiter à des envies de devenir professeur des écoles suite à un rêve d'enfant (devenir maîtresse) ou au lien affectif avec les élèves (j'aime travailler avec les enfants).
- Mettre en lien ses propres motivations avec les enjeux du système éducatif sans entrer abusivement dans une posture militante.
- Prendre en compte la réalité du métier, nuancer ses propos, rester réaliste par rapport à ce qui a été appris dans les stages.
- Ne pas hésiter à convoquer ses expériences professionnelles ou personnelles autres que les stages en écoles (monde associatif, musique, théâtre...). Tirer profit de ces expériences pour sortir d'une posture purement scolaire.
- Rester ouvert aux échanges, l'expérience acquise lors des stages ne doit pas enfermer le candidat dans des certitudes.
- Étayer sa culture personnelle (littérature de jeunesse, lieux culturels de la région...).

Les mises en situation professionnelle

Traitement des situations

Lors des mises en situation professionnelle, les candidats ont bien compris qu'il s'agissait d'être réactif, d'avoir un dialogue constructif avec le jury à partir d'une problématisation des situations afin de tenter d'y apporter des réponses cohérentes à court et à plus long terme. Les candidats se sont montrés moins déstabilisés par les sujets. Ils reformulent le sujet prenant ainsi le temps d'analyser la situation. Les problématiques sont rapidement identifiées.

Le recours au travail d'équipe ou aux partenaires (RASED, équipe de circonscription, enseignant référent...) est rarement envisagé, voire même parfois méconnu. Le directeur ou la directrice n'est pas toujours identifié comme un interlocuteur à privilégier. Certains candidats s'enferment dans une réponse unique dépendant d'eux et les amenant ainsi à adopter des postures contre-productives. A l'inverse, certains candidats délèguent la problématique au collectif ou à la responsabilité du directeur (« j'en parle au directeur », « je vois avec l'équipe »). On attend du candidat qu'il soit force de propositions.

Les situations relevant de la maîtrise des Valeurs de la République, la lutte contre les discriminations, l'égalité fille-garçon sont les sujets auxquels les candidats semblent les mieux préparés. Pour autant, les candidats rencontrent des difficultés pour exemplifier la manière de faire vivre les valeurs de la République en classe.

Les mises en situation en lien avec l'éducation à la sexualité, l'éducation aux médias et à l'information, le traitement des situations de harcèlement ont souvent mis en difficulté les candidats.

La coéducation, parfois confondue avec le travail d'équipe, peut faire l'objet d'une réflexion plus approfondie.

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé la capacité à s'adapter aux situations proposées et à faire évoluer les représentations, le cheminement réflexif au cours de l'entretien, tout autant que la prise de recul, les réponses de bon sens, la conscientisation et la verbalisation de la nécessité de mobiliser le collectif, l'esprit de la coéducation.

Connaissances des enjeux, des programmes, des dispositifs, des textes réglementaires

Les textes officiels sont majoritairement cités sans pour autant en maîtriser tous les enjeux.

Au-delà de la connaissance des textes officiels, il convient également d'identifier les gestes professionnels du quotidien qui permettent d'adopter une posture répondant aux enjeux de l'éducation égalitaire et inclusive et à la philosophie des textes officiels.

Le recours aux dispositifs de droit commun et aux procédures en vigueur dans la prise en charge des problématiques des élèves, et notamment des élèves à BEP est mal maîtrisé (PPRE, PAP, PPS, PAI, APC, pHARE, IP...).

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les candidats qui s'appuient sur les textes officiels sans s'enfermer dans une logique coercitive, privilégiant le dialogue tout en se montrant ferme quant à l'application des principes et valeurs de la République.

L'appropriation des valeurs de la République et des exigences du service public

Les candidats ont bien compris les missions et engagements du fonctionnaire de l'état, les enjeux des différentes valeurs à transmettre, à faire vivre et partager. Les droits et devoirs des fonctionnaires sont cependant faiblement maîtrisés, ce qui peut mettre en difficulté les candidats dans les réponses apportées.

La confusion entre principe et valeur persiste. La laïcité reste un sujet complexe pour les candidats.

Le jury a particulièrement apprécié la manière dont certains candidats incarnent les valeurs de la République et dont la culture de l'engagement est déjà perceptible.

Le jury a également apprécié chez certains candidats le positionnement équilibré, l'aptitude à reconnaître ses limites, la capacité à savoir où trouver les ressources nécessaires pour obtenir les réponses aux problèmes rencontrés.

Le jury recommande de :

- Prendre le temps de reformuler le sujet pour problématiser sans pour autant délayer le contenu pour gagner du temps.
- Planifier sa réponse, ne pas rester sur un traitement à court terme de la situation, identifier les enjeux à plus long terme.
- Face aux problématiques exposées, poser ce qui relève du non négociable (la loi) et déterminer ce qui, au contraire, peut être approché par une éthique de la discussion, privilégier l'échange tout en se montrant ferme quant à l'application des textes officiels et des principes et valeurs de la République.
- Faire preuve de réflexivité et notamment anticiper les conséquences des situations exposées à tous les niveaux : école, parents, municipalité, presse...
- Mettre en avant le collectif, traiter les situations dans une logique d'équipe sans se défausser, identifier les partenaires de l'école.
- Adopter une posture d'écoute, de reformulation, synthétiser les propos, répondre sans précipitation, se projeter dans la mise en œuvre concrète, tenir compte de la réalité du terrain,
- Mettre l'accent sur la prévention.
- Se positionner en adulte de référence pour les élèves.
- Maîtriser en profondeur les concepts fondamentaux de laïcité, d'égale dignité humaine, de liberté de conscience, de fraternité.
- Se constituer une culture juridique en approfondissant la connaissance des textes réglementaires, s'imprégner des vadémécums et autres guides, connaître les dispositifs nationaux (« PHARe »...).
- Connaître les droits et obligations des fonctionnaires.
- Distinguer valeur et principe, être capable de présenter une définition simple, claire et concise de la laïcité.

[Retour au sommaire](#)

11. Troisième épreuve d'admission facultative : Langues vivantes

48,1% des 1087 candidats admissibles, soit 523, avaient choisi lors de l'inscription de se présenter à l'épreuve de langues vivantes, ainsi répartis : 448 en anglais, 62 en espagnol, 8 en Italien, 5 en allemand.

L'épreuve de langues étant facultative, l'absence - par définition - d'un candidat inscrit n'entraîne pas son élimination. Néanmoins, pour des raisons d'organisation et de logistique, il a été apprécié que les candidats renonçant finalement à se présenter à l'épreuve de langues vivantes le signalent au plus tôt à la gestionnaire du concours (gestionnairecrpe@ac-lille.fr).

Maîtrise de la langue vivante :

Globalement, on retrouve une très grande hétérogénéité parmi les candidats dans la maîtrise de la langue. Certains candidats se présentent avec un niveau A2, voire A1.

Concernant les activités langagières de communication, les candidats comprennent les questions posées par les jurys même si cela nécessite parfois une reformulation. Les candidats éprouvent plus de difficultés à interagir qu'à parler en continu.

On note cependant davantage de fluidité dans les langues à plus faible diffusion (allemand- italien).

Concernant les candidats qui n'ont pas toujours le niveau B2 requis, on constate comme lors de la session 2022 :

- Des faiblesses en syntaxe, conjugaison et exceptions emblématiques de la langue cible.
- Un lexique assez pauvre notamment pour évoquer les situations d'enseignement (compétences, évaluations, consignes, activités langagières, etc.)
- En anglais surtout, une phonologie à solidifier, notamment au niveau de l'accent de mots, l'accent de phrases, les diphtongues.
- Un manque d'entraînement oral dans la langue cible.

Connaissance des programmes relatifs à l'ELVE :

Les compétences du CECRL et du SCCCC sont généralement citées par les candidats. Ces dernières sont en revanche peu mises en relation avec les séances proposées.

En revanche peu de candidats font référence aux guides et aux repères de progressivité linguistique et culturelle.

L'importance de l'oral au cycle 2 et la place de l'écrit au cycle 3 sont généralement connues.

Connaissances pédagogiques relatives à l'ELVE :

- Les candidats connaissent pour la plupart la démarche actionnelle mais ne la mobilisent pas toujours à bon escient dans leurs propositions pédagogiques.
- La démarche d'apprentissage en LVE est à consolider (étapes et structure d'une séance de LVE).
- Très souvent, les candidats omettent de fixer un objectif d'apprentissage en termes de structures langagières. Les objectifs de phonologie sont quasi-inexistants dans la présentation des scénarii pédagogiques.

Connaissances/références culturelles relatives à la LVE choisie :

- Très peu de candidats font preuve de connaissances culturelles dans les domaines artistique, littéraire, historique, géographique et les séquences proposées n'intègrent pas les références culturelles.
- De la même façon, les connaissances sur les autres systèmes éducatifs sont superficielles et anecdotiques.

Autres remarques sur le déroulement de l'épreuve pour le candidat (exemple : exploitation du sujet)

- Quelques candidats récitent par cœur leur présentation dans la langue cible ce qui ne permet pas au jury de juger du niveau linguistique réel du candidat.
- Parfois même, les présentations sont similaires d'un candidat à l'autre, pouvant fortement laisser à penser l'utilisation d'une intelligence artificielle pour préparer cette première partie. Des exposés identiques, au mot près, ont été repérés. Cela dessert forcément les candidats.
- On note cependant que les dix premières minutes sont bien souvent non exploitées.

Recommandations aux candidats

- Lire les documents d'accompagnement des programmes et s'appropriier les ressources institutionnelles.
- S'entraîner à la présentation afin que le temps dédié à chaque partie soit pleinement utilisé, en évitant les discours stéréotypés préparés à l'aide de l'intelligence artificielle, afin de conserver de l'authenticité. Le jury n'est pas dupe !
- Penser à ralentir le débit notamment au cours de la présentation afin d'avoir le temps de s'écouter et de s'autocorriger.
- Penser à proposer des séquences avec une approche culturelle.
- Enrichir ses connaissances culturelles : comptines, albums de littérature de jeunesse, fêtes calendaires des différents pays, quelques notions d'histoire ou de géographie...
- Les capacités à proposer des liens interdisciplinaires et des éléments relatifs au parcours de l'élève sont valorisés.
- Le lexique spécifique à l'enseignement pourrait être davantage investi
- S'efforcer de rester dans la communication même lorsque les éléments linguistiques font défaut.

En conclusion : Les épreuves sont mieux préparées que l'année précédente. Cependant, on note des lacunes persistantes au niveau des connaissances culturelles dans les quatre langues et des insuffisances d'un point de vue linguistique par manque de rigueur.

Si cette épreuve est facultative, il n'en demeure pas moins qu'elle nécessite une préparation rigoureuse et construite afin d'espérer une note supérieure à 10, vectrice d'un bonus.

[Retour au sommaire](#)

12. Rédacteurs et remerciements

REDACTEURS DU RAPPORT CRPE 2023 – ACADEMIE DE LILLE

Monsieur Stéphane DUBOIS, inspecteur de l'éducation nationale
*Vice-président du jury CRPE pour l'épreuve d'admissibilité,
Président du jury CRPE pour l'épreuve d'admission.*

Madame Annie CERF, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Emilie CREME, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Joël CORSEAU, inspecteur de l'éducation nationale

Madame Agnès DEBAST, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Joël DELROT, inspecteur de l'éducation nationale

Madame Maryse DEPERSIN, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Laurence DEMAILLY, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Catherine DE REVIERE, inspectrice de l'éducation nationale

Madame Christelle DEVRED, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Tony DUAMELLE, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Patrice FACON, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Patrice GASPARD, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Vincent HERNU, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Régis LECLERCQ, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional

Madame Marie-Angélique LUCIANI, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Christophe PRATH, inspecteur de l'éducation nationale

Madame Virginie SOUFFLET, inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Gérard SZARYNSKI, inspecteur de l'éducation nationale

Monsieur Claude VANDERVENNET inspecteur de l'éducation nationale

Madame Marie YESSAD, inspectrice de l'éducation nationale

Inspectrices et inspecteurs coordonnateurs des épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Remerciements :

- à l'ensemble du jury pour sa contribution active aux différentes étapes du concours.
- à Madame Barbara DURAND, chef du DEC 3.1.
- à Madame Laure ADRYJAK, gestionnaire du concours, et à l'ensemble de ses collègues du bureau du DEC 3.1, en particulier à Monsieur Antoine MALHERBE.
- aux personnels qui ont assuré l'encadrement des candidats (chefs de centre, surveillants de salles, appariteurs).

Pour toute question :
gestionnairecrpe@ac-lille.fr

[Retour au sommaire](#)